

23 mai 2008 -13:42

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mai 2008 - Deuxième partie](#)

Pension minimum garantie

Augmentation de la pension minimum garantie pour les travailleurs salariés au 1er juillet 2008

Augmentation de la pension minimum garantie pour les travailleurs salariés au 1er juillet 2008

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre des Pensions, et de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à améliorer le pouvoir d'achat par le biais de l'augmentation de la pension minimum garantie pour les travailleurs salariés au 1er juillet 2008.

Le Conseil des Ministres du 29 février 2008 avait décidé d'augmenter, dès juillet 2008, les montants des pensions minimum des salariés et des indépendants de 2 %.

Le projet adapte la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 pour l'augmentation de la pension minimum des travailleurs salariés. Dans le régime de pensions des travailleurs indépendants, l'augmentation est prévue dans l'adaptation de la loi du 15 mai 1984, reprise dans la loi programme en discussion au Parlement.

Les nouveaux montants de pension minimum seront donc les suivants au 1er juillet 2008 :

	Taux isolé	Taux ménage
régime trav. salariés	956,48 euros	1195,22 euros
régime trav. indép.	846,88 euros	1125,59 euros

Le Conseil des ministres a approuvé en outre un second projet (*) qui exclut les pensions minimum des salariés et indépendants qui bénéficient de l'augmentation de juillet 2008 des augmentations prévues au 1er septembre 2008. En effet, le 1er septembre 2008, les pensions des deux régimes, qui ont pris cours la première fois entre le 1er janvier 1988 et le 1er janvier 2003, seront augmentées.

(*) projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>